

## DECISION DU MAIRE N°07/2024

### **OBJET : Création d'aménagements doux route de St Vallier – demande de subvention**

Le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal N°2020-013 en date du 10 juillet 2020, portant attribution de délégations au Maire ;

**CONSIDERANT** la délibération du conseil municipal N°2024-010 en date du 29 février 2024 approuvant l'acquisition des emprises nécessaires aux travaux d'aménagements doux route de St Vallier,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Une demande de subvention est faite au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes dans le cadre de l'aide en faveur de la mobilité durable, selon le plan de financement ci-après :

**ARTICLE 2 :**

<b>Montant total des dépenses (HT)</b>		<b>81 920 €</b>
<i>Travaux</i>		<i>81 920 €</i>
Travaux d'aménagements doux		81 920 €
<b>Ressources (financement extérieur)</b>	<b>60%</b>	<b>49 152 €</b>
Département des Alpes-Maritimes	60%	49 152 €
<b>Reste à charge de la commune HT (autofinancement)</b>	<b>40%</b>	<b>32 768 €</b>
Préfinancement TVA 20 % sur montant total des dépenses		16 384 €
<b>Reste à charge de la commune TTC</b>		<b>49 152 €</b>
Remboursement FCTVA (16,404%) sur montant total des dépenses		13 438 €
<b>Reste à charge de la commune (net)</b>	<b>44%</b>	<b>35 714 €</b>

**ARTICLE 3 :** Les travaux auront lieu dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>  
Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,  
Le 18 mars 2024

Le Maire,



Christian ZEDET

Pour le Maire  
Le 1er Adjoint,  
Franck OLIVIER

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication ou de la notification le :